Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur *19303506* belge



Déposé 18-01-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0718881549

Dénomination : (en entier) : DIAZ.J

(en abrégé):

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée

Siège: Rue de Bascoup 165A (adresse complète) 7170 Fayt-lez-Manage

CONSTITUTION (NOUVELLE PERSONNE MORALE, OUVERTURE Objet(s) de l'acte :

SUCCURSALE)

D'un acte avenue le 18 janvier 2019 Par devant Nous, Maître Pol DECRUYENAERE, Notaire de résidence à Binche, il résulte que :

1/ Moniseur DIAZ Y VIZOSO Julien Jésus, né à La Louvière le 18 décembre 1986, célibataire et n' ayant pas fait de déclaration de cohabitation légale, domicilié à La Louvière (ex-Saint-Vaast), Rue Omer Thiriar, 149.

2/ Monsieur DIAZ Y VIZOSO Alfredo, né à Minas de Riotinto (Espagne), le 19 février 1961, Numéro National 61.02.19-113.30, époux de Madame PAREE Marie-Pascale, domicilié à La Louvière (ex-Haine-Saint-Paul), rue Ferrer, 102.

Ont déclaré constituer entre eux une société adoptant la forme d'une société privée à responsabilité limitée, sous la dénomination "DIAZ.J" dont le siège social se trouvera à 7170 Fayt-lez-Manage -Rue de Bascoup, 165A et au capital de dix-huit mille six cents euros (18.600,00 €), représenté par cent parts sociales sans désignation de valeur nominale souscrites en espèces, au prix de cent quatre-vingt-six euros (186.00€), chacune, comme suit :

1/ Monsieur DIAZ Y VIZOSO Julien à concurrence de treize mille neuf cent cinquante euros (13.950,00€) pour septante-cinq parts sociales

1. Monsieur DIAZ Y VIZOSO Alfredo à concurrence de quatre mille six cent cinquante euros (4.650,00€) euros pour vingt-cinq parts sociales

Chaque souscription est libérée à concurrence d'un tiers soit ensemble pour six mille deux cents euros (6.200,00 eur).

Ils ont fixé les statuts de la société comme suit notamment:

Forme - Dénomination.La société adopte la forme d'une société privée à responsabilité limitée.Elle est dénommée " DIAZ.J ".

Siège social Le siège social est établi à 7170 Fayt-lez-Manage – Rue de Bascoup, 165A. Objet social.

La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, en Belgique ou à l'étranger :

- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'achat , la vente , l'importation , l' exportation et la production de produits et ustensiles liés à l'usage de la cigarette électronique.
- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'achat, la vente, l'importation , l' exportation, la fabrication, l'installation et le montage de biens en tous genres se trouvant dans le commerce et plus particulièrement de tout produit pouvant exister dans le commerce, notamment spiritueux et tabac ou cigarette électronique ou assimilés. Elle pourra acheter, vendre, en gros ou en détail, et de manière générale, faire le commerce de tous articles, produits ou matériel se rapportant à son activité précitée.
- toute activité en rapport avec l'entreprise générale de construction ainsi que toutes transformations ayant un lien quelconque avec la construction dont, entreprise générale de construction avec coordination des travaux par sous-traitants, placards et cuisines équipées, étanchéité de bâtiments,

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

chauffage, électricité, vitrage, menuiserie et charpente, menuiserie en PVC, maçonnerie et béton, démolition, sanitaire et plomberie, chauffage au gaz par appareil individuel, zinguerie et couverture métallique de construction, couvertures non métalliques de construction, frigoriste, enseignes lumineuses, carrelage, plafonnage, rejointoyage, pose de chappes, peintures, pose de cloisons et faux plafonds en gyproc, petits terrassements et toutes activités généralement quelconques à caractère immobilier telles que vente, achat, transformation de biens immobiliers pour le compte de la société ou d'un tiers.

- toutes activités se rapportant à la décoration intérieure, à l'aménagement, au parachèvement d'immeubles et de biens meubles. Cette activité comprend notamment, sans que cette énumération soit limitative, la pose ou l'installation de revêtements des murs et sols, de papier peint, de tapis plain, de biens meubles, etc.
- la réalisation et la fourniture de toutes études, expertises, conseils en matière des travaux décrits ci-avant et en toutes matières généralement quelconques.
- acheter, vendre, en gros ou en détail, et de manière générale, faire le commerce de tous articles, produits ou matériel se rapportant à son activité précitée.
- -toutes opérations immobilières généralement quelconques dans le sens le plus large, notamment l'achat, la vente, l'exploitation, la mise en valeur, la construction, la gestion, la location, la sous-location, l'échange, la réalisation de travaux d'expertises immobilières, et en général tout ce qui se rattache directement ou indirectement à la promotion immobilière dans son sens le plus large.
- toutes activités en rapport direct ou indirect avec l'importation, l'exportation, la conception, la fabrication, la commercialisation, l'achat, la vente en gros, demi-gros ou détail de tous produits alimentaires, textiles, électroniques, de toutes marchandises à destination de moyennes et grandes surfaces et de tous biens meubles ou immeubles dont le négoce n'est pas réglementé et d'une manière générale tout bien ou produit commercial admis sur le marché et notamment celles se rapportant à ses activités prévantées.
- le développement de marchés, la présentation et mise en contact de partenaires commerciaux, la médiation entre partenaires commerciaux, l'orientation juridique spécifique de stratégies de commercialisation et de marketing, la fourniture de toutes études, expertises et conseils en toutes matières et notamment celles se rapportant à ses activités prévantées.
- Elle pourra exploiter tout magasin, stock ou entrepôt nécessaire à la réalisation de son objet social. La commercialisation des produits prévantés pourra également avoir lieu sur marchés.
 - · La location et l'exploitation de salles de banquet , avec ou sans matériel ou fourniture
- L'organisation d'évènements, incentives, banquets, diners, réceptions et festivités généralement quelconques; l'organisation de coktails, conférences, séminaires et congrès, concerts et récitals, manifestations sportives et culturelles. Le tout tant en Belgique qu'à l'étranger.
- l'exploitation de salons de consommation tels que snackbar, petite restauration ainsi que l'achat, la vente, la promotion de tous les produits et de toutes les matières qui s'y rapportent,
- l'exploitation de tous hotels, chambres d'hotes, gites et toutes formes de logements ainsi que l'achat, la vente, la promotion de tous les produits et de toutes les matières qui s'y rapportent,
- tout ce qui concerne le secteur Horeca et notamment l'exploitation de débits de boissons de tout genre, de brasseries, tavernes, restaurants, snackbars, et l'achat, la vente, la représentation, la promotion, l'importation, l'exportation de tous les produits et matières y relatifs.
- l'organisation de banquets et dîners, la préparation et la vente de plats cuisinés et ainsi que l'activité de traiteur. Elle pourra également organiser des réunions ou séminaires dans ses locaux ou dans tous autres locaux.
- L'activité de traiteur et de service traiteur, en magasin, surface commerciale ou à domicile la conception, la réalisation et la commercialisation en tant que concepteur ou intermédiaire de campagnes publicitaires pour des tiers, utilisant tous les médias, la création et le placement de publicités, affiches, panneaux publicitaires, journaux, journaux lumineux, affichages divers, etc.; la conception de textes et slogans publicitaires, la conception de techniques de publicité visant à toucher le consommateur au moyen de publicité personnalisée, de proposition téléphonique d'achat, etc.; la location d'emplacements à fins publicitaires sur des panneaux autour de terrains de sport, dans les halls de gare, etc.; l'impression de journaux, journaux publicitaires, folders publicitaires, télévision et en règle générale toutes impressions sur papier ou textile permettant la réalisation des campagnes de publicité réalisées pour compte de tiers.
- les services de transport des biens prévantés.
- Toutes activités se rapportant directement ou indirectement au commerce de produits de beauté , de toilette (cosmétique, parfums, ...), articles et accessoires s'y rapportant, à l'exploitation de salon de soins de beauté , d'esthétique, de massage , de relaxation , de solariums, et centres de biens être.
- Le développement psychologique, psychique et physique de la personne afin de l'aider à atteindre ou renforcer une compétence, un équilibre et un bien-être visant son épanouissement et la pleine

Réservé au Moniteur belge

Volet B - suite

utilisation de son potentiel en :

*effectuant l'accompagnement de personnes de tout âge en individuel, en famille, en couple, en groupe, en institution ou en organisation;

*visant une vie saine et un épanouissement de l'être humain, l'amélioration de ses relations humaines, la prévention de la violence, tant en milieu professionnel que familial;

- *Assurant des suivis psychothérapeutiques, en fournissant des conseils de guidance et en assurant un processus de médiation
- l'organisation de coktails, conférences, séminaires et congrès, concerts et récitals, manifestations sportives et culturelles.
- Toutes activités de conseil ou de consultance en toutes matières précitées ; Ces activités de conseil et de développement peuvent également être menées en :
- *Organisant tant en Belgique qu'à l'étranger, des cours, des séminaires, des stages, des groupes de formation, des groupes de paroles, de suivi, de soutien, des journées de sensibilisation et rencontres, des ateliers créatifs, des conférences, des colloques, des congrès, des dînes ou déjeuners-rencontres:
- *Produisant, éditant ou diffusant tous livres, documents, publications, notes, documents audio ou vidéo, site internet.
- Toutes activités de coordination et de coaching et de formation de délégués en toutes matières précitées .
- Les services divers fournis principalement aux entreprises;

Elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne privée ou société, liée ou non.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Durée.La société a été constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Capital.Le capital social est fixé à dix-huit mille six cents euros (18.600,00 eur) représenté par **cent** parts sociales sans désignation de valeur nominale, souscrites en numéraire.

Indivisibilité des parts sociales.Les parts sont indivisibles.S'il y a plusieurs propriétaires d'une part, l'exercice des droits y afférents est suspendu jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant propriétaire de la part à l'égard de la société.

Vote par l'usufruitier éventuel.

En cas de démembrement du droit de propriété d'une ou de parts sociales, les droits y afférents sont exercés par l'usufruitier.

Gérance.

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou morales, associés ou non, nommés avec ou sans limitation de durée et pouvant, dans cette dernière hypothèse, avoir la qualité de gérant statutaire.

L'assemblée qui les nomme fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité, leurs pouvoirs. S'il n'y a qu'un seul gérant, la totalité des pouvoirs de gérance lui est attribuée.

A défaut d'indication de durée, le mandat de gérant sera censé conféré sans limitation de durée. Les gérants ordinaires sont révocables ad nutum par l'assemblée générale, sans que leur révocation donne droit à une indemnité quelconque.

Pouvoirs du gérant.

Conformément à l'article 257 du Code des Sociétés et sauf organisation par l'assemblée d'un collège de gestion, chaque gérant agissant seul, représente la société à l'égard des tiers et en justice et peut poser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Un gérant peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire, associé ou non.

Rémunération.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat de gérant est gratuit.

Assemblées générales.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année le **dernier vendredi du mois de juin** à 18 heures.

Des assemblées générales extraordinaires doivent être convoquées par la gérance chaque fois que l'intérêt social l'exige ou sur la requête d'associés représentant le cinquième du capital.

Dans ce dernier cas, les associés indiquent leur demande et les objets à porter à l'ordre du jour. La

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Réservé au Moniteur belge

Volet B - suite

gérance convoquera l'assemblée générale dans les quinze jours de la demande.

Les assemblées se réunissent au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation. Les convocations sont faites conformément à la loi.

Toute personne peut renoncer à la convocation et, en tout cas, sera considérée comme ayant été régulièrement convoquée si elle est présente ou représentée à l'assemblée.

Représentation.

Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé porteur d'une procuration écrite.

Toutefois, les personnes morales peuvent être représentées par un mandataire non associé. Exercice social.L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Election de domicile.

Pour l'exécution des présents statuts, tout associé, gérant, commissaire, liquidateur ou porteur d'obligations, domicilié à l'étranger, fait élection de domicile au siège social, où toutes communications, sommations, assignations ou significations peuvent lui être valablement faites s'il n'a pas élu un autre domicile en Belgique vis-à-vis de la société.

DISPOSITIONS FINALES ET/OU TRANSITOIRES

COMMENCEMENT.

Les comparants prennent à l'unanimité les décisions suivantes qui ne deviendront effectives qu'à dater du dépôt de l'extrait de l'acte constitutif au Greffe du Tribunal de Commerce compétent, conformément aux dispositions légales.

Premier exercice social.

Le premier exercice social commence le jour du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce et finira le trente-un décembre deux mille dix-neuf

Première assemblée générale ordinaire.

La première assemblée générale ordinaire se réunira le dernier vendredi du mois de juin 2020. Gérance.

Les comparants désignent en qualité de gérants non statutaires :

1° Monsieur DIAZ Y VIZOSO Julien, précité, ici présent et qui accepte.

Il est nommé jusqu'à révocation et peut engager valablement la société sans limitation de sommes. Son mandat est rémunéré.

2° Monsieur DIAZ Y VIZOSO Alfredo, précité, ici présent et qui accepte.

Il est nommé jusqu'à révocation et peut engager valablement la société sans limitation de sommes. Son mandat est exercé gratuitement.

3°3/ Madame MOUVET Pauline, née à La Louvière le 4 décembre 1988, célibataire et n'ayant pas fait de déclaration de cohabitation légale, domiciliée à Manage, Rue Arthur Trigaux, 74. ici présente et qui accepte.

Elle est nommée jusqu'à révocation et peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Son mandat est exercé gratuitement.

DELEGATION DE POUVOIRS SPECIAUX.

Les personnes désignées comme gérants donnent mandat administratif pour les formalités vis à vis de la BANQUE CARREFOUR DES ENTREPRISES, le greffe, et toutes autres formalités quelconques (TVA, etc) à Monsieur François LERICHE, expert-comptable et tous ses représentants.

Le mandataire donne par la présente mandat au guichet d'entreprise pour entamer les démarches administratives pour l'inscription, modification et/ou radiation à la BANQUE CARREFOUR DES ENTREPRISES et toutes autres formalités.

Pour extrait analytique conforme

Fait à Binche, le 18/1/2019

Pol DECRUYENAERE, Notaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :